

Paris, le 7 juillet 2022

Contacts Presse

Agence C3M
Tél. : 06 60 97 24 00

Michelle AMIARD
michelle@agence-C3M.com

Laurence DELVAL
laurence@agence-C3M.com

Mots-clés : TRANSPORT ROUTIER / TRANSITION ENERGETIQUE / CEE

L'édition automatique des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) intégrée dans SuiviDeFlotte, pour les transporteurs

Après la mise en place, au printemps dernier, d'une nouvelle fonction destinée à faciliter la récupération de la TICPE, SuiviDeFlotte poursuit ses développements en direction de ses clients transporteurs de marchandises ou de personnes. Sa suite logicielle de gestion de flottes délivre en effet une édition automatisée des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Financer sa transition énergétique

Les entreprises possédant des véhicules immatriculés sur le territoire, de catégories M et N (transports de marchandises ou de personnes à 4 roues), peuvent prétendre à une aide financière quand elles s'équipent en télématique embarquée. Le fondement ? L'intention de réduire la consommation de carburant grâce à cette technologie. Pour obtenir ces primes dites « CEE », les véhicules doivent être équipés d'une solution de télématique embarquée pendant au moins 24 mois et assurer au minimum la remontée des données suivantes : la consommation du véhicule, le kilométrage, l'utilisation de l'accélérateur, l'utilisation des freins, le régime moteur ou encore les temps d'arrêt en cours de trajet.

Un Certificat d'Economie d'Energie à portée de clic

L'édition d'un CEE dans SuiviDeFlotte, sans surcoût, pour tous les clients Poids Lourds, permet d'accéder à une attestation datée et authentifiée pour constituer un dossier d'obtention de primes CEE.

Le relevé est exhaustif, il donne la liste des véhicules équipés – camion, car ou bus - pouvant permettre de bénéficier de cette mesure ¹ (avec immatriculation, VIN...) et précise l'ensemble des données récoltées par la télématique.

« SuiviDeFlotte se place aux côtés de ses clients dans la transition énergétique, dans une démarche globale et en faisant jouer tous les leviers possibles. La récupération de la TICPE, l'obtention de Primes CEE, sont des démarches parfois complexes, qu'il faut donc simplifier autant que possible. Ces dispositions mises en place par

¹ *Les conditions pour la délivrance de certificats comprennent aussi :

- l'accès aux analyses comportementales doit être activé
- Le professionnel doit être la personne morale ayant installé l'équipement de télématique embarquée ou le vendeur du véhicule neuf équipé de série

l'Etat, doivent permettre de soutenir la transition énergétique, mais s'accompagnent, comme tout dossier de financement, leurs lots de tracasserie administrative ... SuiviDeFlotte a vocation à simplifier le travail des clients, en allant puiser au sein des données archivées, les informations utiles à l'édition automatisée des formulaires ad-hoc. Gain de temps, et sérénité garantie ! », explique Julien Rousseau, CEO de SuiviDeFlotte.

A propos de SuiviDeFlotte

SuiviDeFlotte.net conçoit et commercialise des solutions clés en main de géolocalisation, écoconduite, et gestion de flottes de véhicules (VL, VU, poids lourds), utilisée par 4 000 entreprises, TPE, PME et entités de grands groupes, en France. Sa solution dédiée aux flottes professionnelles est distribuée en mode SaaS, disponible sur PC et par applications mobiles sur smartphone. Entreprise indépendante et française, son siège social est à Tours.

Elle emploie +55 collaborateurs, réalise 7 millions d'euros de chiffre d'affaires. 25 % de son effectif est dédié à la R&D.

Pour en savoir plus : suivideflotte.net